

---

**Procès-verbal de l'assemblée publique de consultation  
tenue le mercredi 19 mai 2010 à 18 h 30  
maison de la culture Mercier, 8105, rue Hochelaga, Montréal**

---

**PRÉSENCES :**

Monsieur Réal MÉNARD, maire d'arrondissement  
Monsieur Laurent BLANCHARD, conseiller du district d'Hochelaga

**ABSENCES :**

Madame Louise HAREL, conseillère du district de Maisonneuve–Longue-Pointe  
Monsieur Gaëtan PRIMEAU, conseiller du district de Tétéreaultville  
Madame Lyn THÉRIAULT, conseillère du district de Louis-Riel

**ASSEMBLÉE PUBLIQUE TENUE SOUS LA PRÉSIDENTE DE MONSIEUR LAURENT  
BLANCHARD, CONSEILLER DU DISTRICT D'HOCHELAGA**

**ÉTAIENT ÉGALEMENT PRÉSENTS :**

Madame Michèle Giroux, directrice, Direction de l'aménagement urbain et services aux entreprises  
Monsieur Claude B. Plante, directeur, Direction des services administratifs  
M<sup>e</sup> Julie Doyon, chef de division, Division des relations avec les citoyens et du greffe

ET

Monsieur Laval Villeneuve, commandant, poste de quartier 48 du S.P.V.M.

**NOMBRE DE PERSONNES PRÉSENTES :**

Environ 17 citoyens-nes.

---

**Ouverture de l'assemblée**

Le président d'assemblée, Monsieur Laurent Blanchard, déclare l'assemblée ouverte à 18 h 44.

---

Présentation par Monsieur Réjean Boisvert, conseiller en aménagement à la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises du projet de Règlement 01-275-62 dont l'objet est de confirmer l'usage « parc » E.1(1) sur le lot 1 880 243.

Monsieur Réjean Boisvert explique aux personnes présentes la procédure d'approbation applicable.

---

**Période de questions**

Aucune question

---

**Levée de l'assemblée**

Considérant que l'ordre du jour est complété, Monsieur Laurent Blanchard déclare la levée de l'assemblée à 18 h 49.

---

**SIGNÉ À MONTRÉAL, CE DIX-SEPTIÈME JOUR DE JUIN 2010**

---

**Monsieur Réal Ménard**  
**Maire d'arrondissement**

---

**M<sup>e</sup> Julie DOYON**  
**Chef de division**

Afin de tenir compte de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels, les informations de nature nominative ont été supprimées de cette version électronique.

La version officielle de ce procès-verbal peut être consultée au 5600, rue Hochelaga, Bureau RC30, durant les heures normales d'ouverture.